



2006 – 2026 : 20 ans d'actions

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ RÉSUMÉ – Page 1

ETAT DES LIEUX – Pages de 2 à 4

VISIBILITÉ DES COÛTS DE L'ÉNERGIE – Page 5

LE BOIS-ÉNERGIE UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES - Pages de 6 à 7

CONCLUSION – Page 8

CHIFFRES CLÉS – Page 9

Paris, le 1er juin 2026

Le Comité Interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), l'association technique des professionnels du bois-énergie a été créée en 2006 par AMORCE, l'ATEE, Biomasse Normandie et la FNB avec l'appui de l'ADEME. Il intervient dans les secteurs du chauffage collectif et de la production de chaleur pour les industries.

*Au moment de la création du CIBE, il s'agissait de résister au choc pétrolier qui touchait la France. **Le bois-énergie apparaissait déjà comme une ressource nationale non impactée par les turbulences internationales.** L'association répondait au besoin de structurer une filière afin d'apporter des solutions techniques et organisationnelles, de mutualiser les bonnes pratiques pour faire face à la demande en bois-énergie.*

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'instabilité géopolitique s'est accrue et la souveraineté énergétique de la France n'est toujours pas assurée malgré une filière bois-énergie performante dont les atouts pour les territoires sont multiples.

Et où voulons-nous aller ?

La PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) est un axe collectif à soutenir dans sa version la plus ambitieuse si l'on veut sortir de cette situation.

CONTACTS PRESSE

Elodie Payen – CIBE : 06 47 10 63 06 - e.payen@cibe.fr

Valérie Palanchon – SLSDC : 06 61 45 07 69 – valeriepalanchon@sldsc.fr

Prête à répondre aux objectifs de la PPE 3

20 ans de construction, d'amélioration continue et d'adaptation de la filière bois-énergie collectif/industriel

Ce 28 mai 2026, à l'issue de son « AG anniversaire » le CIBE fait le point sur 20 ans d'existence. L'occasion de rappeler qu'il a été créée en 2006 par AMORCE, l'ATEE, Biomasse Normandie et la FNB avec l'appui de l'ADEME.

L'objectif ? Contribuer à résister au choc pétrolier qui touchait la France. Le bois-énergie apparaissait déjà comme une ressource nationale non impactée par les turbulences internationales.

En 20 ans le CIBE s'est imposé comme référent technique auprès des Pouvoirs Publics : études, recommandations, rencontres et formations professionnelles permettent de favoriser le partage d'expériences, la mise en place de bonnes pratiques et d'accompagner les acteurs du bois-énergie à l'application des réglementations, les dernières en date étant celles de RED 2 et 3. **Aujourd'hui 200 adhérents** (organisations professionnelles et entreprises des secteurs de la forêt et du bois, du déchet et de l'énergie dont maîtres d'ouvrage et bureaux d'étude) **trouvent dans cette association technique des réponses à leurs questionnements, qu'ils soient techniques ou réglementaires.**

Le bois-énergie se révèle une fois de plus, une énergie refuge

Face aux tensions géopolitiques et à la volatilité des marchés des énergies fossiles, le bois-énergie joue à plein son rôle d'énergie stable et souveraine. Son prix peu sensible aux aléas extérieurs reste relativement stable et n'accuse pas les fluctuations du fossile.

Pour Mathieu Fleury, le président du CIBE « il est urgent d'agir. Toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants devraient avoir un réseau de chaleur alimenté aux énergies renouvelables, dont le bois. Ainsi elles pourraient protéger leurs administrés de l'incertitude liée à la disponibilité des ressources énergétiques ».

Comment réduire fortement la dépendance aux énergies fossiles de la France d'ici 2035 ?

La production de chaleur représente près de la moitié des besoins en énergie de la France (contre 30 pour les transports *). Elle dépend encore à 60 % des énergies fossiles. Réduire la dépendance de la chaleur aux énergies fossiles est un élément clé de la décarbonation et de la souveraineté de la France. **S'appuyer sur la chaleur renouvelable et de récupération permettrait de transformer 54 % de notre chaleur dès 2030 en énergie décarbonée**.** Le bois-énergie est une carte maîtresse pour atteindre cet objectif. Les installations actuelles affichent des rendements extrêmement performants allant jusqu' à 100 % (et avec un 85 % minimum réglementaire). Il s'agit de la meilleure façon de produire de la chaleur pour les infrastructures collectives (hôpitaux, écoles, crèches, logements...) et les industries (agroalimentaire, chimie...).

Doubler la production de chaleur au bois-énergie dans le collectif/industriel entre 2023 et 2035

Seul ou adossé à d'autres EnR thermiques telles que le solaire ou la géothermie, le bois-énergie est en capacité de répondre pleinement aux objectifs de la PPE 3. La filière est prête tant techniquement que réglementairement. **Au regard du retard pris dans la mise en œuvre de cette programmation, la filière table sur un doublement de la production d'ici 2035 et l'atteinte des 102 TWh en 2040.** Pour cela il est nécessaire d'intégrer ce prolongement de 5 ans dans les objectifs, et ce dès aujourd'hui afin d'initier la montée en puissance du montage des projets.

Il est urgent de répondre à l'incertitude qui touche les territoires et les industries françaises. Le bois-énergie est le levier indispensable pour réduire la dépendance aux énergies fossiles dès aujourd'hui et de façon très significative. La filière bois-énergie y est prête, pour cela elle compte sur un accompagnement solide de l'État afin de réinverser la dynamique qui se perd et atteindre les objectifs dans les temps.

* SER QR 2017

** Club de la chaleur renouvelable

ÉTAT DES LIEUX

20 ans de travail de terrain, d'études et de partage de bonnes pratiques

Depuis 20 ans, le CIBE coordonne et accompagne les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois pour partager les bonnes pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et animer un réseau national de conseillers à disposition des porteurs de projet.

Les adhérents sont répartis en commissions de travail thématiques : « approvisionnement des chaufferies et biocombustibles » ; « stratégie de développement et montage de projets de chaufferies » ; « retour d'expérience de conception, construction et exploitation des chaufferies » ; « animation bois-énergie ».

Chiffres clé

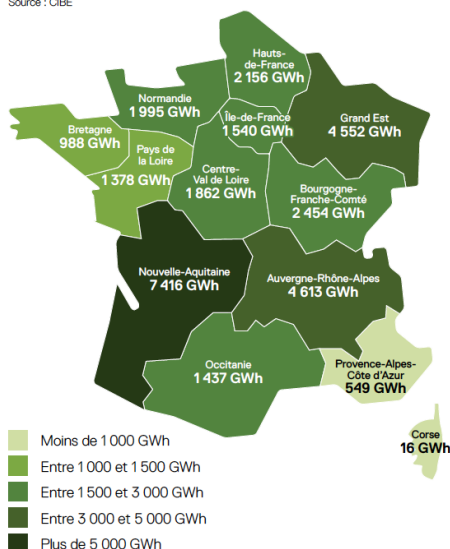
- 200 adhérents
- plus de 150 rencontres professionnelles organisées
- plus de 500 études publiées
- animation d'un réseau national de 90 conseillers bois-énergie
- plus de 15000 porteurs de projets accompagnés

Le CIBE est reconnu comme référent technique par les Pouvoirs Publics.

Un parc d'installations biomasse en constante progression et adaptation

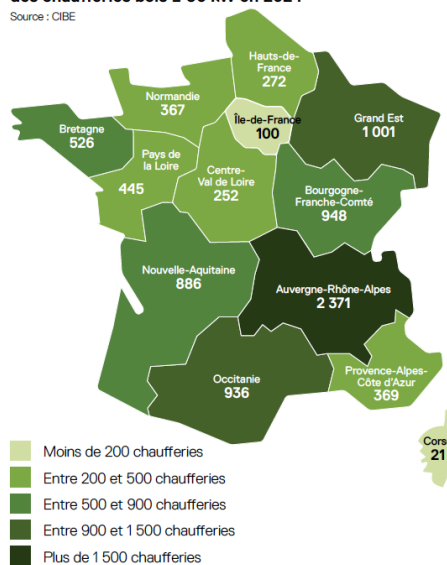
Répartition régionale de la production de chaleur renouvelable issue des chaufferies bois

Source : CIBE



Répartition régionale en nombre d'installations des chaufferies bois ≥ 50 kW en 2024

Source : CIBE



En 2025, on compte 8 500 chaufferies et réseaux de chaleur alimentés au bois-énergie sur tout le territoire, soit 31 TWh*, 5 % de la consommation finale de chaleur ce qui correspond à 2,5 millions équivalent-logement chauffés (hors bois domestique). Cette production permet d'éviter annuellement l'émission de 6,5 Mt de CO₂ fossile. **63,8% des installations sont des installations de petite taille entre 50 et 300 kW. Seulement 2 % dépassent les 50MW.**

En 20 ans, on note une augmentation de la mixité des ressources. Lors des premiers projets bois-énergie, il s'agissait surtout de valoriser des connexes de l'industrie du bois, puis le bois en fin de vie. Le CIBE a permis de sortir le broyat de bois d'emballage du statut de « déchet » afin qu'il puisse rester dans la catégorie des combustibles. A cette matière non ou trop peu valorisée en recherche de valorisation complémentaire, s'est ajoutée la valorisation des plaquettes forestières et bocagères soutenue par l'ADEME. La valorisation des résidus agricoles/agroalimentaires sont également en développement dans cette même logique d'apporter une valorisation complémentaire sur des ressources sous-valorisées.

Actuellement les projets territoriaux vont vers une augmentation des projets multi EnR avec le bois en complémentarité du solaire et de la géothermie.

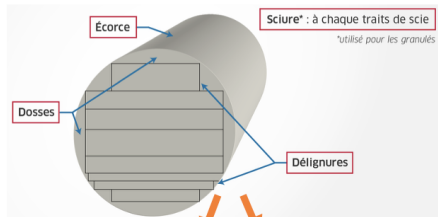
➤ Ressources et combustibles

Co-produits de sylviculture et d'arbres hors-forêts

Résidus de première et deuxième transformations du bois

Bois fin de vie

Cime et petites branches
Surbilles de branches
Autres surbilles de tiges
Le pied et surbilles de tiges

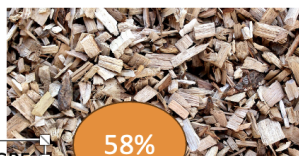


Plaquettes forestières / paysagères

Connexes de scieries

Granulés

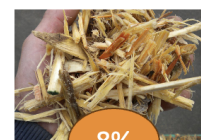
Broyat de bois SSD (Sortie de Statut de Déchet)



58%



32%



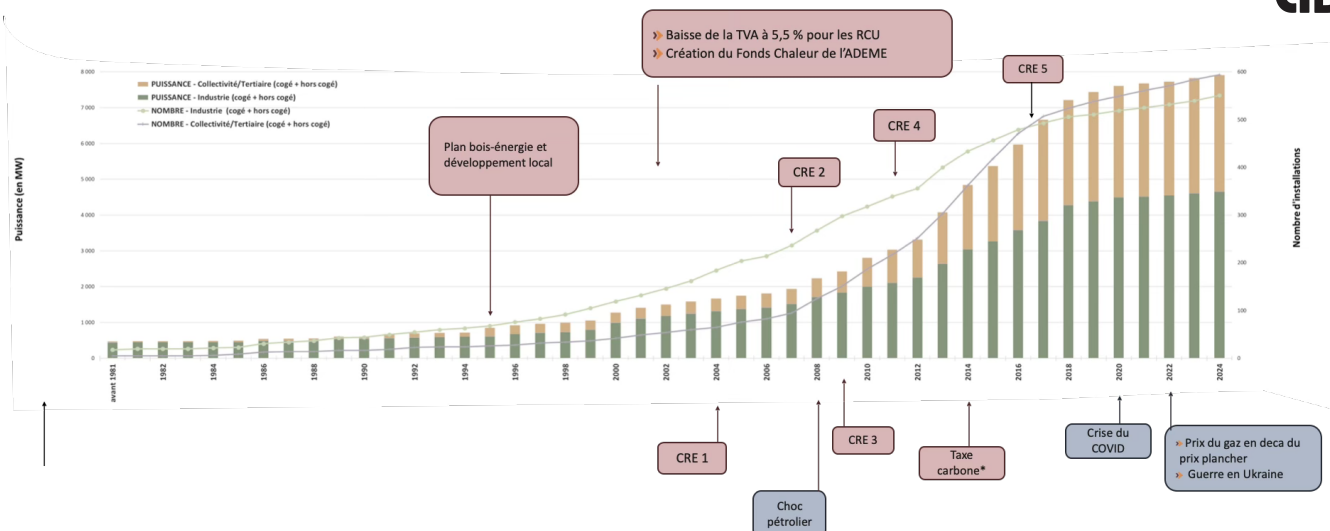
8%

Chiffre source SGPE

La dynamique de progression est **largement entraînée par les projets dans le domaine du chauffage collectif** (hôpitaux, écoles, maisons de retraite, crèches, logements collectifs...) durement impacté par les hausses des prix du gaz notamment.

Les appels à projets BCIAT (Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire) et CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ont permis de consolider l'usage de la biomasse par les industries du bois puis d'étendre aux autres secteurs agroalimentaires, chimie par exemple (voir graphique ci-après).

Cette dynamique est également très fortement stimulée ou à l'inverse freinée par le prix des énergies fossiles et les crises énergétiques. **Les prix hauts durant les crises énergétiques favorisent les usages alternatifs dont le bois-énergie est un atout phare, à l'inverse un prix faible des fossiles fait souvent oublier les objectifs d'autonomie énergétique et ralentit la progression des projets.**



Comment passer de 60 % d'énergies fossiles à moins de 40 % en 2030 ?

La chaleur représente près de la moitié de l'énergie consommée en France, elle est - de loin - le premier usage d'énergie. Sous-estimée par les politiques énergétiques, elle est aujourd'hui produite à 60 % par des énergies fossiles. Cette dépendance pose non seulement le problème des émissions de CO₂ mais également celui de **la souveraineté française vis-à-vis des fournisseurs de ces énergies**. Aujourd'hui déjà, l'utilisation du bois-énergie évite chaque année l'importation de 30 pétroliers de 300 000 tonnes.

S'appuyer sur la chaleur renouvelable et de récupération permettrait de transformer 54 % de notre chaleur dès 2030 en énergie décarbonée*. Le bois-énergie est une carte maîtresse pour atteindre cet objectif. Seul ou adossé à d'autres EnR thermiques tels que le solaire ou la géothermie, il répond pleinement aux objectifs de la PPE 3. Au regard du retard pris dans la mise en œuvre de cette programmation, la filière table sur un doublement de la production d'ici 2035 et l'atteinte des 102 TWh en 2040. Pour cela il est nécessaire d'intégrer, dès aujourd'hui, ce prolongement de 5 ans dans les objectifs.

* Club de la chaleur renouvelable 2023

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE CHALEUR ENR&R EN 2030 ET 2035 (TWh)

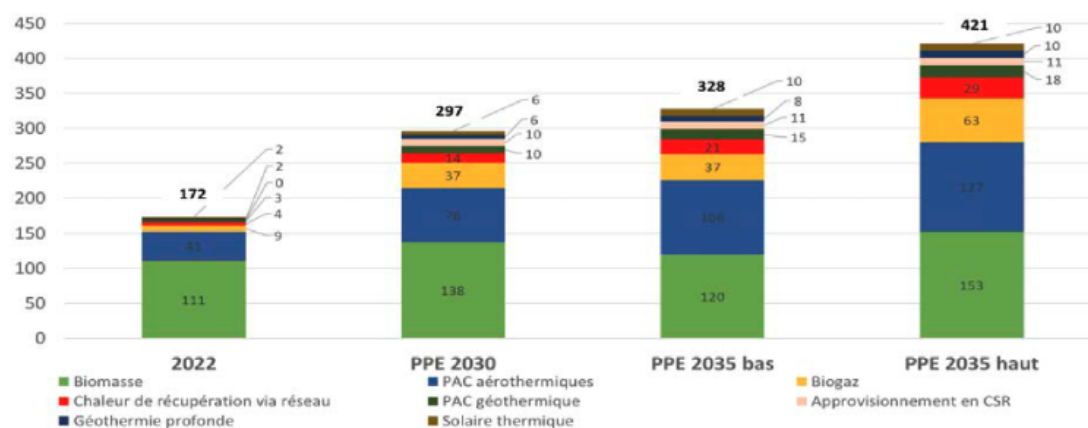


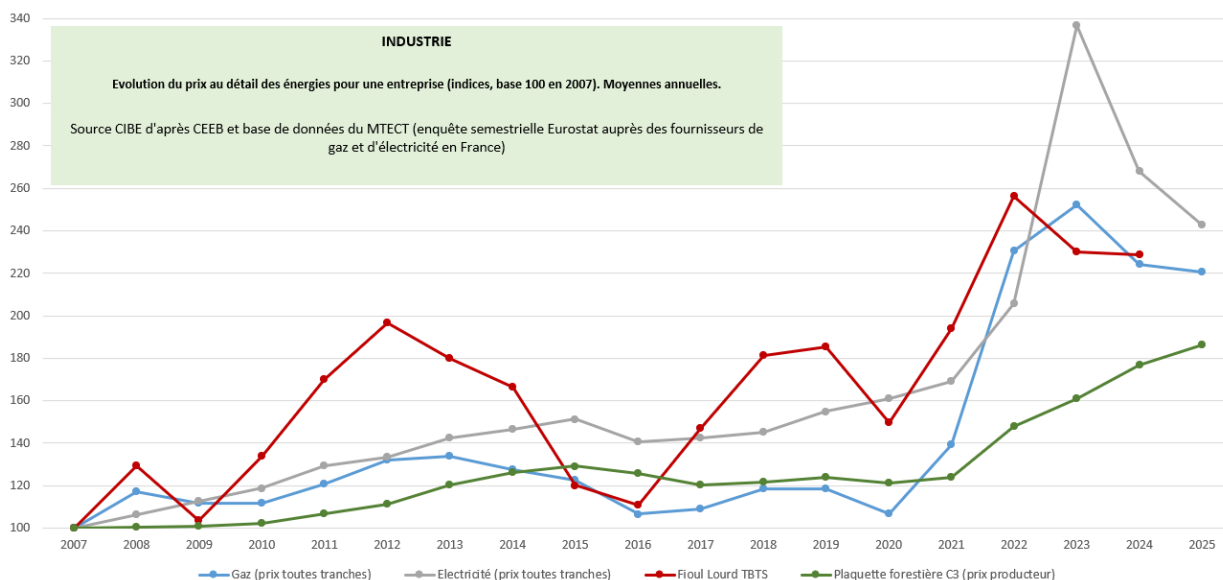
Figure 18. Évolution de la consommation de chaleur EnR&R jusqu'en 2030 et 2035_Source : DGEC

source PPE <https://www.economie.gouv.fr/files/files/2026/ppe3.pdf?v=1771405459>

VISIBILITÉ DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

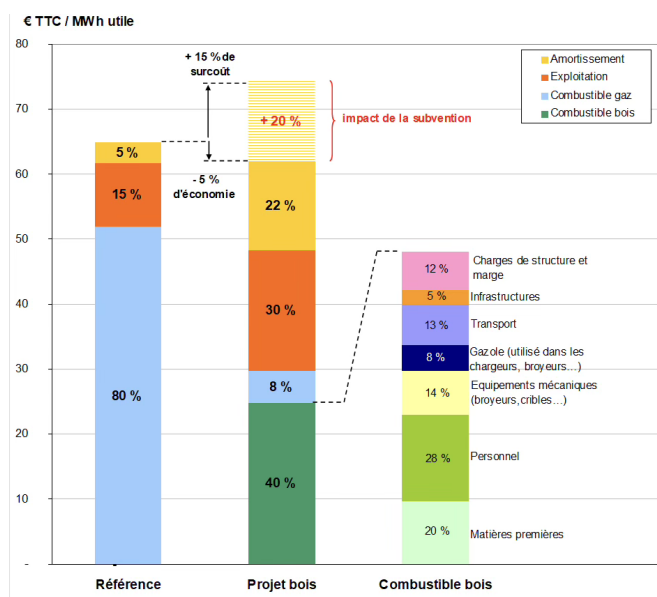
L'évolution des prix de l'énergie

Le manque de visibilité concernant l'évolution des coûts de l'énergie pose un réel problème de gestion aux collectivités comme aux entreprises. La guerre en Ukraine et le conflit touchant le détroit d'Ormuz finissent de décider les gestionnaires les plus prévoyants de se tourner vers la biomasse. **Les chiffres parlent d'eux même, le bois garde une relative stabilité alors que les énergies fossiles s'envolent (malgré des dispositifs d'amortissement des hausses).**



Lors de la dernière crise énergétique, 72 milliards ont été dépensés dans le bouclier tarifaire en une année, ce qui correspond à 90 ans de financement du Fonds Chaleur 2025.

En complément, les installations bois-énergie, de par la composition du coût du MWh, sont peu soumises aux évolutions du coût du combustible. D'une part la variété des approvisionnements le permet et d'autre part, le coût total ne dépend finalement que pour 8 % de la matière elle-même. Les autres composantes du coût sont des frais d'exploitation, de personnel, d'amortissement... qui participent à l'économie locale du projet.



Le bois en amortisseur des crises

Lors des précédentes crises énergétiques, le bois-énergie, que ce soit dans le domestique ou le collectif-industriel a montré son intérêt et son efficacité. **Cette énergie refuge a permis de faire face à la baisse d'importations de gaz venant de Russie au début de la guerre d'Ukraine** et de limiter le coût du bouclier tarifaire tout en permettant à certains secteurs de survivre comme cela a été le cas par exemple pour les piscines déjà chauffées par des installations biomasse.

Le bois-énergie a également été d'un précieux recours lorsqu'en 2022 la mise à l'arrêt d'environ 50 % des réacteurs a conduit à une baisse de production d'électricité nucléaire.

Encore aujourd'hui, alors la guerre en Iran n'est pas terminée et que les dommages subis par les pays producteurs de pétrole laisseront cette ressource à un haut niveau de prix, le bois-énergie est une solution qui apporte une assurance de continuité d'activité et de lutte contre la précarité énergétique.

C'est également une solution de décarbonation efficace de la chaleur (6,5 millions de tonnes de CO₂ évitées annuellement en substitution des énergie fossiles). **On enregistre aujourd'hui des rendements pouvant approcher les 100 %, démontrant que les objectifs de la PP3 sont à portée de la filière bois-énergie et faisant du bois-énergie la première énergie renouvelable de France (58 % de la chaleur renouvelable).**

LE BOIS-ÉNERGIE, UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Participe à l'accompagnement de la résilience des forêts

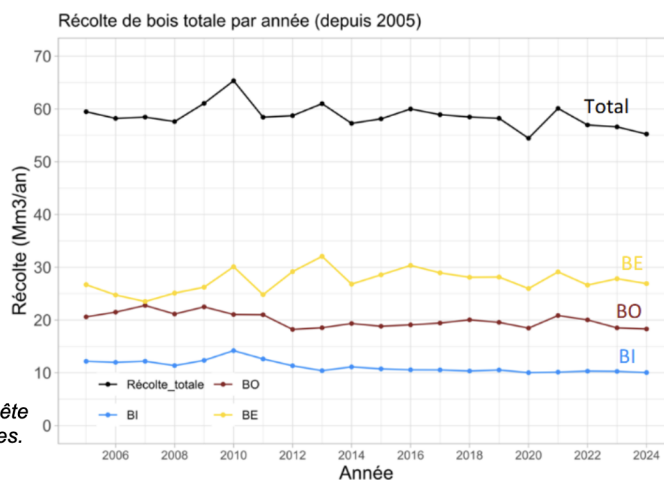
Le bois-énergie participe au coût de l'adaptation au changement climatique des forêts. **Dans la perspective d'une France à plus 4°C, les forêts françaises ne sont pas menacées par la déforestation mais par le manque de gestion dynamique comme préconisée par les « Assises de la forêt et du bois ».** Il est indispensable de donner les moyens financiers aux propriétaires de replanter les essences adaptées si nécessaire, de préserver les arbres plus résistants, de réaliser les coupes sanitaires indispensables ou de sortir les arbres infestés des forêts. C'est le rôle qui a toujours été attribué au bois-énergie : un complément indispensable à la production de bois d'oeuvre et à la bonne gestion forestière.

La récolte totale de bois (commercialisé + non-commercialisé)

❖ Quelques résultats

- La récolte totale de bois s'établit à **55,2 Mm³ en 2024** (38,1 Mm³ commercialisés + 17,2 Mm³ non-commercialisés)
- Elle est relativement stable sur la période pour atteindre **56,9 Mm³/an sur la période 2019-2024**
- Le BE (27,4 Mm³/an) pèse **48 % de la récolte totale de bois** sur la période 2019-2024, contre 43 % sur 2005-2010

Les données « récolte » proviennent de l'enquête EXF-SRI du MASA-MTE et d'enquêtes diverses.



Source : Webinaire de présentation du rapport – 22 01 2025

Malgré une augmentation des installations, le bois-énergie issu de forêt n'augmente pas.

En 20 ans, la filière bois-énergie a dû faire face à une inflation de réglementations destinées à garantir la durabilité de la ressource. Elle l'a fait avec succès. **L'analyse de risques sur la durabilité de la ressource forestière est claire : risque faible.** Aujourd'hui, les directives européennes RED 2 et 3 se mettent en place dans toute la filière et le CIBE accompagne les fournisseurs et installations sur la voie de la conformité.

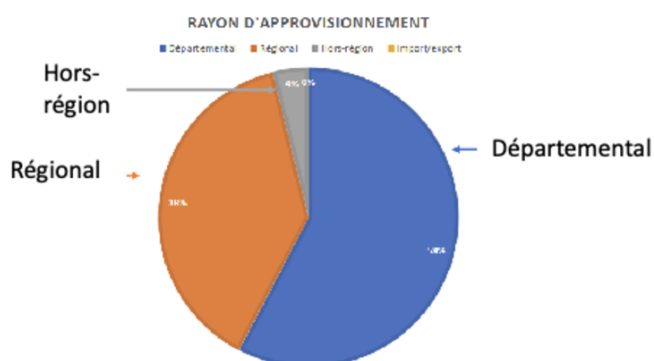
Contribue fortement à l'économie locale

Pour la grande majorité des installations, le rayon d'approvisionnement est inférieur à 150 km, ce qui fait du bois-énergie une énergie de proximité. Cet ancrage dans les territoires bénéficie directement à l'emploi local aussi bien au niveau de la collecte de matière (travaux forestiers et paysagers ; recyclage de bois en fin de vie ; produits connexes de l'industrie du bois) que du transport, du stockage, que de la gestion et de l'entretien des installations. **On évalue à 24 400 les emplois directs et indirects non délocalisables liés au bois-énergie.**

➤ Distances : Retours d'enquêtes de saisons de chauffe du CIBE

A partir des trois dernières enquêtes annuelles de saison de chauffe (2021-2022, 2022-2023, 2023-2024)

Sur 15 à 40 chaufferies, consommant entre <5000 t et >200 000 t de bois.



- Indicateur : Rayon en territoire
- Approvisionnement majoritairement régional ou limitrophe

/!\ Inconvénient de l'indicateur Territoire : désavantageux pour les sites limitrophes

Source : CIBE - [Retour saison de chauffe du CIBE 2023-2024](#)

Au-delà des emplois liés à l'activité même de la production de chaleur biomasse, la sauvegarde d'activités menacées par l'inflation des coûts de l'énergie fossiles et pérennisée par la mise en place de réseaux de chaleur ou chaufferies bois tels que certaines structures de santé, espaces de loisirs ou entreprises (dont des entreprises de la filière bois utilisant leurs connexes en autoconsommation) est indéniable pour nombre de collectivités locales. **Cet impact sur l'économie des territoires participe pour partie à la montée en puissance des installations collectives.**

EN CONCLUSION

Au terme de 20 ans d'existence, le CIBE atteste qu'aujourd'hui la filière bois-énergie est mature, performante et prête à accélérer son développement afin de répondre aux objectifs de souveraineté énergétique tels qu'ils sont présentés par la PPE 3. Le bois-énergie est un vecteur de développement, qu'il soit utilisé seul ou en complémentarité des autres EnR thermiques solaire et géothermie. La disponibilité de la ressource, les performances des installations et l'expertise des professionnels en font une technologie opérationnelle, fiable et stable en terme de coûts. Elle a apporté la preuve qu'elle savait s'adapter, intégrer et respecter les contraintes réglementaires sur la gestion de la ressource ou sur la performance des installations. **Elle a également fait la preuve que plus que tout autre énergie, elle est acteur du développement de l'économie locale par la création d'emplois non délocalisables, le soutien aux entreprises, son imbrication naturelle avec la gestion des forêts et son indépendance face aux risques géopolitiques.**

Pour Mathieu Fleury, le président du CIBE « il est urgent d'agir. Toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants devraient avoir un réseau de chaleur alimenté aux énergies renouvelables, dont le bois. Ainsi elles pourraient protéger leurs administrés de l'incertitude liée à la disponibilité des ressources énergétiques ».

Cet objectif est concret et réaliste.

CHIFFRES CLÉS

Le CIBE

20 ans de 2006 à 2026

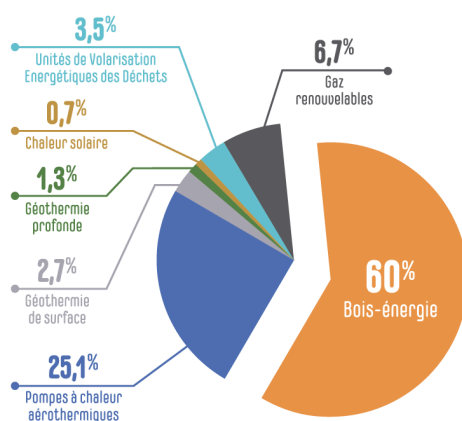
200 adhérents

plus de 150 rencontres professionnels et formations

Plus de 500 études

Animation d'un réseau de 90 animatrices et animateurs bois-énergie

Le bois-énergie première énergie renouvelable de France



production de chaleur renouvelable en France métropolitaine (domestique et collectif/industriel) - source SER (2024)

- **6,5 millions de tonnes de CO₂ évités** chaque année pour les installations collectives et industrielles en remplacement des énergies fossiles et 21 millions en comptant le bois domestique.
- **30 pétroliers de 300 000 tonnes évités** chaque année en utilisant le bois-énergie
- **8 500 chaufferies et réseaux de chaleur** en France soit 2,5 millions d'équivalents logements chauffés
- 63,8% des installations sont des installations de petite taille entre 50 et 300 kW.

Filière bois-énergie en 2024*

- **25 400 emplois directs et indirects** (53 000 en intégrant le bois domestique)
- Un chiffre d'affaires de 5,1 Md€

LIENS

cibe.fr

lien vers le [concours](#) « J'aime ma chaudière bois » - [témoignages](#) YouTube

lien vers le réseau des animateurs chaleur renouvelable

[Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération 2024](#),

Questions/Réponses Bois-Énergie SER, [bouclage biomasse : enjeux et orientations – juillet 2024](#)

CONTACTS PRESSE

Elodie Payen – CIBE : 06 47 10 63 06 - e.payen@cibe.fr

Valérie Palanchon – SLSDC : 06 61 45 07 69 - valeriepalanchon@sldc.fr